



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE **BUDGETS PRIMITIFS 2026**

I - LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, présentant les principales informations et évolutions du budget principal de la commune et des budgets annexes pour l'année 2026, répond à ces obligations.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget principal 2026 de la Ville et les budgets annexes Aires de Camping-cars et Stationnement (parcs fermés) ont été votés le 23 février 2026 par le conseil municipal.

Ils peuvent être consultés sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ils sont également mis en ligne sur le site Internet de la Ville du TRÉPORT.

II - LE BUDGET PRINCIPAL

L'équilibre du budget de la commune se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 330 467,00 €	17 330 467,00 €
INVESTISSEMENT	9 071 483,00 €	9 071 483,00 €
TOTAL	26 401 950,00 €	26 401 950,00 €

II-1 - La section de fonctionnement

II-1-1- Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **17 330 467€**, et reste caractérisée par la volonté de maîtrise de la dépense publique.

Globalement, les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement pour l'année 2026 s'équilibrent ainsi :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	3 837 600,00 €	Atténuation de charges	55 000,01 €
Dépenses de personnel	7 305 000,00 €	Recettes des services	1 074 600,00 €
		Impôts et taxes	10 319 546,00 €
Atténuation de produits	446 000,00 €	Dotations et participations	2 362 457,00 €
Autres charges de gestion courante	792 770,00 €	Autres produits de gestion courante	493 800,00 €
Charges financières	70 990,00 €	Produits financiers	223 975,00 €
Charges spécifiques	20 000,14 €	Produits spécifiques	0,00 €
Dotations aux provisions	0,00 €	Reprise sur provisions	1 866,05 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	12 472 360,14 €	TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	14 531 244,06 €
Écritures d'ordre entre sections	2 293 074,00 €	Écritures d'ordre entre sections	257 606,00 €
Virement à la section d'investissement	2 565 032,86 €	Excédent brut reporté	2 541 616,94 €
TOTAL GÉNÉRAL	17 330 467,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	17 330 467,00 €

II-1-2- Les dépenses réelles de fonctionnement

OBJET	CH	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	BP 2026	ÉVOLUTION BP 2026/2025	% budget
Charges générales	11	4 000 790,00 €	3 872 601,61 €	3 837 600,00 €	- 4,08%	30,77%
Charges de personnel	12	7 202 750,00 €	7 062 829,22 €	7 305 000,00 €	+1,42%	58,57%
Atténuations de produits	14	246 283,00 €	237 208,00 €	446 000,00 €	+81,09%	3,57%
Autres charges de gestion courante	65	839 096,00 €	776 708,97 €	792 770,00 €	- 5,52%	6,36%
Charges financières	66	113 952,00 €	106 385,93 €	70 990,00 €	- 37,70%	0,57%
Charges spécifiques	67	109 082,00 €	106 293,56 €	20 000,14 €	- 81,67%	0,16%
Dotations aux provisions semi-budgétaires	68	2 781,00 €	2 780,56 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		12 514 734,00 €	12 164 807,85 €	12 472 360,14 €	-0,34%	100,00%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **12 472 360,14€** (-0,34%) et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de **14 531 244,06€** (-2,24%), dégageant ainsi une épargne brute de **2 058 883,92€** (contre 3 075 883€ au réalisé 2025).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Charges à caractère général (chapitre 011)

Montant BP 2026 = 3 837 600€

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretien de la voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes d'assurance, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et véhicules, livres de bibliothèques, fournitures scolaires, ...

Les charges à caractère général s'élèvent à **3 837 600€** contre 4 000 790€ en 2025 (B.P +DM), soit une baisse de -4,08% et représentent 30,77% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en diminution de 0,9% par rapport au réalisé 2025, en raison de la mise en place d'un nouveau marché de fourniture d'électricité au 1^{er} janvier 2026, qui permettra des économies conséquentes sur ce poste de dépenses.

Charges de personnel (chapitre 012)

Montant BP 2026 = 7 305 000€ soit 58,57% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les éléments à prendre en considération pour l'année 2026 sont :

- l'effet GVT (glissement vieillesse technicité),
- la nouvelle augmentation du taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux fonctionnaires territoriaux (CNRACL) de 3 points à compter du 1^{er} janvier 2026,
- l'augmentation du taux de la contribution d'assurance vieillesse URSSAF applicable aux agents du régime général de +0,09% à compter du 1^{er} janvier 2026,
- l'augmentation du taux de la contribution IRCANTEC (tranche A : +0,07% ; tranche B : +0,20%),
- le recrutement de 20 agents recenseurs pour effectuer les opérations de recensement de la population 2026,
- l'organisation des élections municipales,
- les demandes d'indemnisation des jours épargnés sur leur CET par certains agents,
- mais également la baisse du taux d'accidents de travail (-0,46%) et les départs d'agents qui ne seront pas systématiquement remplacés.

Ce chapitre est en hausse de 3,43% par rapport au réalisé 2025.

Atténuations de produits (chapitre 014)

Montant BP 2026 = 446 000€, soit 3,57% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dépenses correspondent à des reversements de fiscalité :

- Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) : 140 000€ ;
- Dégrèvement de taxe d'habitation sur logements vacants : 10 000€ ;
- Dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) : 296 000€.

Ces prévisions pourront être ajustées par décision modificative, en cours d'exercice, dès notification. Ce chapitre est en hausse de 81,09%.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Montant BP 2026 = 792 770€ soit 6,36% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre sont :

- Les subventions aux associations : 388 000€
- La subvention d'équilibre du CCAS : 120 000€
- Les indemnités de fonction des élus : 134 170€ (charges incluses)
- Les dépenses liées à la fourniture de services informatiques par la CCVS (groupement de commandes, mutualisation de serveur) : 12 900€
- Les aides apportées aux étudiants en études supérieures, aides au transport des scolaires et aides à la pratique sportive : 35 500€
- Les créances admises en non-valeur : 5 000€
- Les créances éteintes : 2 000€.

Sont également inscrits à ce chapitre, les dépenses liées à l'informatique (mise à disposition de licences de logiciels, droits d'utilisation, hébergement, ...), ainsi que les frais engagés par la Ville dans le cadre des procédures de péril sur certains bâtiments.

Charges financières (chapitre 66)

Montant BP 2026 = 70 990€ soit 0,57% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit du remboursement des intérêts d'emprunts.

Ce chapitre est en diminution de -37,70% par rapport à 2025.

Charges spécifiques (chapitre 67)

Montant BP 2026 = 20 000,14€ soit 0,16% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit des titres annulés sur exercices antérieurs.

Dotations pour provisions semi-budgétaires (chapitre 68)

Aucune inscription n'est prévue sur ce chapitre.

II-1-3-Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits des services (cantine, périscolaire, structure multi-accueil, médiathèque, école de musique, stationnement sur voirie, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions, à des produits financiers, aux revenus des immeubles.

OBJET	CH	BP 2025 +DM	Réalisé 2025	BP 2026	ÉVOLUTION BP 2026/2025	% budget
Atténuation de charges	13	127 750,61 €	152 521,92 €	55 000,01 €	-56,95%	0,38%
Produits des services	70	1 018 100,00 €	1 160 841,79 €	1 074 600,00 €	+5,55%	7,39%
Impôts et taxes (sauf 731)	73	5 706 535,00 €	5 710 144,75 €	5 736 446,00 €	+0,52%	39,48%
Fiscalité locale	731	4 404 353,00 €	4 490 025,61 €	4 583 100,00 €	+4,06%	31,54%
Dotations et participations	74	2 846 969,00 €	2 924 527,89 €	2 362 457,00 €	- 17,02%	16,26%
Produits de gestion courante	75	536 148,00 €	576 734,03 €	493 800,00 €	- 7,90%	3,40%
Produits financiers	76	223 975,00 €	223 980,27 €	223 975,00 €	-	1,54%
Produits spécifiques	77	220,00 €	61 458,19 €	0,00 €	- 100,00%	0,00%
Reprise de provisions	78	0,00 €	0,00 €	1 866,05 €	-	0,01%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		14 864 050,61 €	15 300 234,45 €	14 531 244,06 €	- 2,24%	100,00%

Atténuations de charges (chapitre 013)

Montant BP 2026 = 55 000,01€ soit 0,38% des recettes réelles de fonctionnement.

Ces recettes correspondent aux remboursements de rémunérations et au versement du fonds national de compensation du supplément familial de traitement.

Le contrat d'assurance RELYENS permet à la collectivité d'être remboursée en partie des salaires qu'elle maintient à la suite d'arrêts de maladie (art. 6419).

De même, la collectivité retouche le fonds national de compensation qui a pour rôle d'égaliser, a posteriori, les charges résultant du paiement du supplément familial de traitement versé aux fonctionnaires territoriaux (art. 6459).

Ce chapitre connaît une baisse de -56,95% par rapport à 2025. La prévision budgétaire pourra être ajustée par décision modificative, en cours d'exercice, pour tenir compte des produits réellement perçus.

Produits des services, domaine (chapitre 70)

Montant BP 2026 = 1 074 600€ soit 7,39% des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 70 « produits des services et du domaine » s'établit à 1 074 600€ (+5,55% par rapport au BP 2025 + DM) et comprend principalement les droits de stationnement, les redevances perçues auprès des usagers des services périscolaires, culturels, à caractère social, mais également les concessions et redevances funéraires, les mises à disposition de personnel à la Communauté de Communes et aux budgets annexes et des remboursements de frais par des redevables.

Malgré l’augmentation de certains tarifs, les prévisions budgétaires restent prudentes, en deçà du montant réalisé en 2025, en raison de la fréquentation touristique qui pourrait être moins favorable que l’an dernier et entraîner des recettes de stationnement moindres.

Impôts et taxes (chapitres 73 et 731)

Montant BP 2026 = 10 319 546€ soit 71,02% des recettes réelles de fonctionnement.

S’agissant du poste principal de recettes, le détail est le suivant :

OBJET	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	BP 2026	ÉVOLUTION 2026/2025
Impôts et taxes				
Attribution de compensation	2 699 041 €	2 699 041 €	2 699 041 €	-
Reversements conventionnels de fiscalité	170 000 €	192 771 €	190 000 €	+11,76%
Reversement partiel DILICO 2025	0 €	0 €	22 811 €	
FNGIR	2 386 294 €	2 386 294 €	2 386 294 €	-
FPIC	55 000 €	52 360 €	52 000 €	- 5,45%
Reversement prélèv. sur les jeux	390 000 €	373 352 €	380 000 €	- 2,57%
Autres impôts et taxes	6 200 €	6 326 €	6 300 €	+1,61%
Fiscalité locale				
Impôts directs locaux	3 672 672 €	3 686 159 €	3 806 000 €	+3,63%
Autres contributions directes	0 €	9 956 €	0 €	-
Taxe additionnelle droits de mutation	200 000 €	241 322 €	220 000 €	+10,00%
Taxe consommation finale d'électricité	121 000 €	124 049 €	121 000 €	-
Droits de place	265 000 €	288 381 €	290 000 €	+9,43%
Versement mobilité	5 581 €	5 581 €	11 000 €	+97,10%
Impôt sur les cercles et maisons de jeux	100 €	127 €	100 €	-
Prélèvement sur le produit des jeux	140 000 €	134 451 €	135 000 €	- 3,57%
TOTAL recettes fiscales	10 110 888 €	10 200 170 €	10 319 546 €	+2,06%

Il s’agit essentiellement de produits des impôts directs (taxe foncier bâti et foncier non bâti, taxe d’habitation sur les résidences secondaires), ainsi que l’attribution de compensation (AC) versée par la Communauté de Communes des Villes-Sœurs (CCVS), le Fonds national de garantie des ressources (FNGIR), le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), le prélèvement sur le produit des jeux, les droits de place, la taxe additionnelle sur les droits de mutation, le reversement de la taxe de séjour et la taxe sur la consommation finale d’électricité.

Les chapitres 73 et 731 augmentent respectivement de 0,52% et 4,06% par rapport aux inscriptions 2025.

Commentaires sur la fiscalité locale

Une augmentation des bases fiscales de 0,8% est inscrite dans la Loi de Finances pour 2026. Depuis 2023, les maires ont retrouvé la possibilité de fixer un taux d'imposition pour la taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires.

La décision d'augmenter le taux de taxe d'habitation n'est pas retenue par la commune du TRÉPORT car cela nécessiterait d'augmenter, en raison de la règle des liens entre les taux, le taux de la taxe foncière.

Les taux des impôts locaux de 2026 restent identiques à ceux de 2025 :

- La Taxe d'habitation (TH) : 20,11% ;
- Le Foncier bâti (FB) : 51,89% (taux communal 26,53 + taux départemental 25,36) ;
- Le Foncier non bâti (FNB) : 40,87%.

L'engagement pris de ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2026 a été rappelé le 9 février dernier à l'occasion de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2026.

Dotations et participations (chapitre 74)

Montant BP 2026 = 2 362 457€, soit 16,26% des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit des différentes dotations versées par l'État ou autres organismes :

OBJET	BP 2025 + DM	Réalisé 2025	BP 2026	ÉVOLUTION 2026/2025
Dotation forfaitaire	0 €	0 €	0 €	-
Dotation de solidarité rurale	77 790 €	77 790 €	85 000 €	+9,27%
Dotation élus locaux	163 €	163 €	160 €	- 1,84%
FCTVA (fonctionnement)	40 900 €	34 679 €	0 €	- 100,00%
Autres participations de l'État	10 000 €	0 €	21 900 €	+119,00%
Participations département	13 003 €	13 223 €	11 292 €	- 13,16%
Participation CCVS	63 000 €	75 568 €	70 000 €	+11,11%
Participation autres organismes	204 073 €	284 465 €	200 000 €	- 2,00%
Compensation perte taxe add. droits de mutation	0 €	562 €	0 €	-
DCRTP	1 142 101 €	1 142 104 €	987 100 €	- 13,57%
Compensation exonération TF	1 286 939 €	1 286 939 €	967 900 €	- 24,79%
Comp. exonération TH	0 €	35 €	0 €	-
Dotation de recensement	0 €	0 €	10 105 €	
Dotation titres sécurisés	9 000 €	9 000 €	9 000 €	-
TOTAL	2 846 969 €	2 924 528 €	2 362 457 €	- 17,02%

Globalement ce chapitre connaît une baisse de -17,02% par rapport à 2025, en raison d'une minoration importante de la DCRTP et de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières sur les locaux industriels.

Produits de gestion courante (chapitre 75)

Montant BP 2026 = 493 800€.

Ces produits représentent 3,40% des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 75 comprend les loyers divers perçus par la Commune inscrits à l'article 752 et d'autres produits de gestion courante inscrits à l'article 75888 (indemnités de sinistres, avoirs sur factures, ...). Par ailleurs, sont également perçues sur ce chapitre les redevances annuelles versées par le délégataire du service public du camping, à l'article 75813. Il est en baisse de 7,90% en raison d'une prévision prudente concernant les autres produits de gestion courante.

Produits financiers (chapitre 76)

Montant BP 2026 = 223 975 € soit 1,54% des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit du fonds de soutien versé par l'État dans le cadre de la sortie des emprunts structurés à risque.

Produits spécifiques (chapitre 77)

Aucune inscription n'est prévue sur ce chapitre. Il s'agit des annulations de mandats relatifs aux exercices antérieurs.

Reprises de provisions semi-budgétaires (chapitre 78)

Montant BP 2026 = 1 866,05€, soit 0,01% des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit d'une reprise sur la dotation aux provisions pour risques et charges en cas d'impayés (créances douteuses).

II-2 - La section d'investissement

II-2-1- Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

En dépenses : Celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de

véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les produits des cessions des terrains, des biens meubles ou immeubles ainsi que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Immobilisations incorporelles (20)	186 716,00 €	Subventions d'investissement	225 991,00 €
Subventions d'équipement (204)	77 137,00 €	Emprunts	0,00 €
Immobilisations corporelles (21)	3 072 365,70 €	FCTVA	664 000,00 €
Immobilisations en cours (23)	1 085 539,00 €	Taxe d'aménagement	10 000,00 €
Dotations, fonds et réserves	5 000,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 673 752,45 €
Remboursement d'emprunt	1 077 234,16 €	Produit des cessions d'immobilisations	3 500,00 €
Restes à réaliser 2025	623 642,81 €	Restes à réaliser 2025	636 132,69 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	6 127 634,67 €	TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	4 213 376,14 €
Écritures d'ordre entres section	257 606,00 €	Écritures d'ordre entres section	2 293 074,00 €
Déficit investissement reporté	2 686 242,33 €	Virement de la section de fonctionnement	2 565 032,86 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	9 071 483,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	9 071 483,00 €

II-2-2-Les dépenses réelles de la section d'investissement

Le montant total des dépenses réelles d'investissement (hors restes à réaliser) s'élève à **5 503 991,86€**.

Les dépenses d'équipement, regroupant les acquisitions et les travaux, hors subventions d'équipement versées, s'élèvent à **4 344 620,70€**.

OBJET	BP 2025	BP 2026	ÉVOLUTION 2026/2025
Emprunts et dettes	1 139 413,10 €	1 077 234,16 €	- 5,46%
Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	-
Reversement taxe d'aménagement	5 000,00 €	5 000,00 €	-
Immobilisations incorporelles (20)	318 878,42 €	186 716,00 €	- 41,45%
Subventions d'équipement versées (204)	50 000,00 €	77 137,00 €	+54,27%

Immobilisations corporelles (21)	4 388 314,86 €	3 072 365,70 €	- 29,99%
Immobilisations en cours (23)	1 078 481,07 €	1 085 539,00 €	+0,65%
SOUS-TOTAL	6 980 087,45 €	5 503 991,86 €	-21,15%
Restes à réaliser	842 679,43 €	623 642,81 €	- 25,99%
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	7 822 766,88 €	6 127 634,67 €	- 21,67%

Outre le remboursement du capital de la dette pour 1 077 234,16€ et le reversement à la CCVS d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par la Ville, **4 421 757,77€ de nouveaux crédits** et **623 642,81€ de restes à réaliser** sont consacrés aux travaux, aux achats d'équipements et aux subventions d'équipement, que l'on peut scinder en diverses opérations.

Depuis 2023, compte tenu du passage en nomenclature M57, certains investissements font l'objet **d'autorisations de programme** (AP). La liste des autorisations de programme correspond à l'annexe II-B1 page 12 du budget.

Le détail des crédits de paiement de ces autorisations de programme sont inscrits sur les fiches d'opérations d'équipement, pages 32 à 36 ; il s'agit des travaux portant sur :

- L'église Saint-Jacques (restauration des baies),
- Le redimensionnement du réseau pluvial,
- Le funiculaire,

ainsi que du versement des aides aux particuliers dans le cadre de mise en œuvre par la Ville du Tréport d'une OPAH-RU.

Par ailleurs, Une nouvelle autorisation de programme est créée au B.P. 2026. Elle concernera la réalisation d'un diagnostic complet de l'église Saint-Jacques.

Les autres investissements sont détaillés sur les fiches d'opérations d'équipement (p. 37 à 81).

II-2-3-Les recettes réelles de la section d'investissement

Les recettes prévues pour le financement des investissements sont réparties dans le tableau ci-après :

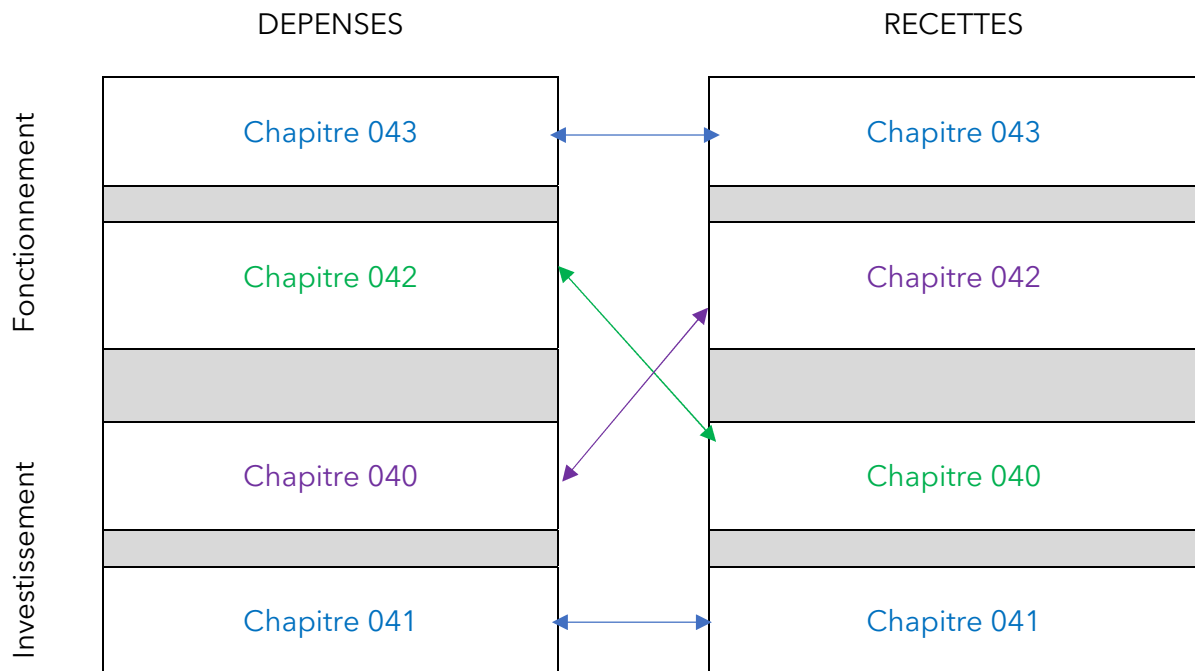
OBJET	BP 2025	BP 2026	ÉVOLUTION 2026/2025
Dotations, fonds divers, excédent de fct capitalisé	2 015 538,31 €	3 347 752,45 €	+66,10%
Subventions d'investissement	303 889,00 €	225 991,00 €	- 25,63%
Emprunt d'équilibre	0,00 €	0,00 €	-
Produit des cessions	45 456,45 €	3 500,00 €	- 92,30%
SOUS-TOTAL	2 364 883,76 €	3 577 243,45 €	+51,26%
Restes à réaliser	1 057 519,24 €	636 132,69 €	- 39,85%
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	3 422 403,00 €	4 213 376,14 €	+23,11%

Ces recettes correspondent principalement aux dotations et fonds divers, dont le FCTVA et le produit de la taxe d'aménagement mais également l'excédent de fonctionnement capitalisé. Elles sont aussi constituées des subventions d'équipement et des produits des cessions.

II-3-Les opérations d'ordre

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures **sans flux financiers réels** et **doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes**.

Les opérations d'ordre sont regroupées dans des chapitres globalisés 040, 041, 042 et 043 et doivent s'équilibrer entre sections, selon le schéma suivant :



Équilibre entre DF chapitre 042 et RI chapitre 040

- Dotations aux amortissements (dépense 68, recette 28) ;
- Ecritures relatives à l'encaissement du fond de soutien de l'État lors de la renégociation des emprunts à risques (dépense 68, recette 48) :

DF 042			RI 040	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 926 484,00 €	Amortissement des immobilisations	28...
6862	Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	366 590,00 €	Pénalités de renégociation de la dette	4817
		2 293 074,00 €		

Équilibre entre DI chapitre 040 et RF chapitre 042

- Reprise des subventions d'investissement au compte de résultat (dépense 139, recette 777) ;
- Travaux en régie (dépense 2..., recette 722) :

DI 040			RF 042	
21...	Travaux en régie	176 826,00 €	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	722
139...	Amortissement des subventions	80 780,00 €	Quote-part des subventions d'investissement transférables au compte de résultat	777
		257 606,00 €		

Équilibre entre DI chapitre 041 et RI chapitre 041

- Opérations patrimoniales (dépense 21 ou 23, recette 238) liées au versement d'avances sur commandes aux entreprises titulaires de marchés de travaux :

DI 041			RI 041	
21... ou 23...	Bâtiments, voirie, constructions...	0,00 €	Avances versées sur commandes	238
		0,00 €		

Les chapitres d'ordre sans exécutions budgétaires

Les chapitres 021 « virement de la section de fonctionnement » et 023 « virement à la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précédents, la section de fonctionnement dégage un virement de **2 565 032,86€** au profit de la section d'investissement.

III - LE BUDGET ANNEXE AIRES DE CAMPING-CARS

Depuis le 1^{er} novembre 2022, le camping « Les Boucaniers » est géré par un délégataire de service public. De ce fait, le budget annexe 20700 ne concerne plus que les recettes et dépenses des Aires de Camping-Cars.

L'équilibre du budget Aires de camping-cars se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	775 350,00 €	775 350,00 €
INVESTISSEMENT	1 246 269,00 €	1 246 269,00 €
TOTAL	2 021 619,00 €	2 021 619,00 €

III-1- La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre de la façon suivante :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	150 000,00 €	Vente prestations	310 000,99 €
Dépenses de personnel	24 000,00 €		
Autres charges de gestion courante	3 000,00 €		
Charges spécifiques	3 000,88 €		
TOTAL DEPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION	180 000,88 €	TOTAL RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION	310 000,99 €
Ecritures d'ordre entre sections	26 280,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	0,00 €
Virement à la section d'investissement	569 069,12 €	Excédent brut reporté	465 349,01 €
TOTAL GÉNÉRAL	775 350,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	775 350,00 €

III-1-1- Les dépenses réelles d'exploitation

OBJET	BP 2025 +DM	BP 2026	ÉVOLUTION 2026/2025
Charges générales	150 000,00 €	150 000,00 €	-
Charges de personnel	27 000,00 €	24 000,00 €	-11,11%
Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	3 000,00 €	-
Charges spécifiques	3 000,00 €	3 000,88 €	-
DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION	183 000,00 €	180 000,88 €	-1,64%

Les charges d'exploitation diminuent de 1,64% en 2026 par rapport au B.P. 2025 (B.P. + DM). Les dépenses de personnel, qui avaient été augmentées en cours d'année 2025 pour permettre des travaux en régie, sont minorées de 11,11%.

III-1-2- Les recettes réelles d'exploitation

OBJET	BP 2025 +DM	BP 2026	ÉVOLUTION 2026/2025
Produits des services	290 000,00 €	310 000,99 €	+6,90%
RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION	290 000,00 €	310 000,99 €	+6,90%

Les recettes réelles d'exploitation : les recettes des services augmentent par rapport au budget précédent (+6,90%), pour tenir compte du réalisé 2025 (redevances de stationnement perçues : 315 060,09€).

III-2- La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre de la façon suivante :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses d'équipement (21/23)	595 349,12 €	Subventions d'équipement	574 950,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	75 969,88 €
Restes à réaliser 2025	106 528,30 €	Emprunt d'équilibre	0,00 €
TOTAL DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	701 877,42 €	TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	650 919,88 €
		Virement de la section d'exploitation	569 069,12 €
Ecritures d'ordre entres sections	0,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	26 280,00 €
Déficit investissement reporté	544 391,58 €	Excédent reporté	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	1 246 269,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	1 246 269,00 €

III-2-1- Les dépenses réelles d'investissement

OBJET	BP 2025 +DM	BP 2026	ÉVOLUTION 2026/2025
Immobilisations corporelles	1 047 106,49 €	595 349,12 €	- 43,14%
Restes à réaliser	8 088,41 €	106 528,30 €	+1217,05%
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	-
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 055 194,90 €	701 877,42 €	- 33,48%

Le budget de fonctionnement permet de réaliser un virement de la section d'exploitation à la section d'investissement de 569 069,12€.

Les restes à réaliser reportés de 2025 sur 2026 s'élèvent à **106 528,30€**. Ils correspondent aux travaux d'aménagement de la nouvelle aire de camping-cars créée dans le cadre du chantier de l'EPR2.

Les dépenses d'équipement, hors restes à réaliser, s'élèvent à **595 349,12€**.

Pour l'année 2026, les nouveaux investissements envisagés consistent en :

- Le remplacement du motoréducteur de la barrière d'entrée de la grande aire de camping-cars située sur la route touristique, à proximité de la gare haute du funiculaire ;
- Le remplacement du fût de barrière et du variateur de vitesse de la barrière d'entrée de la petite aire de camping-cars (funiculaire) ;
- La mise en place d'un dispositif de gestion des entrées et d'une borne de service sur la nouvelle aire de camping-cars.

III-2-1- Les recettes réelles d'investissement

Les recettes prévues pour le financement des investissements sont réparties dans le tableau ci-après :

OBJET	BP 2025 +DM	BP 2026	ÉVOLUTION 2026/2025
Dotations, fonds divers, excédent de fct capitalisé	77 937,51 €	75 969,88 €	- 2,53%
Subventions d'investissement	394 950,00 €	0,00 €	- 100,00%
Emprunt d'équilibre	0,49 €	0,00 €	-
SOUS-TOTAL	652 888,00 €	75 969,88 €	- 88,37%
Restes à réaliser	0,00 €	574 950,00 €	-
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	652 888,00 €	650 919,88 €	- 0,30%

III-3-Les opérations d'ordre

Équilibre entre DE chapitre 042 et RI chapitre 040

- Dotations aux amortissements (dépense 68, recette 28)

DE 042		RI 040	
6811	Dotation aux amortissements	26 280,00€	Amortissement des immobilisations 28...
		26 280,00€	

Équilibre entre DI chapitre 040 et RE chapitre 042

DI 040			RE 042	
21...	Travaux en régie	0,00 €	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	722
		0,00 €		

Il n'est pas prévu de travaux en régie au B.P. 2026.

Les chapitres d'ordre sans exécutions budgétaires

Les chapitres 021 « virement de la section d'exploitation » et 023 « virement à la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section d'exploitation à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précédents, la section d'exploitation dégage un virement de **569 069,12€** au profit de la section d'investissement.

IV- LE BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT (parcs fermés)

L'équilibre du budget des parcs de stationnement fermés se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	394 952,00 €	394 952,00 €
INVESTISSEMENT	324 739,00 €	324 739,00 €
TOTAL	719 691,00 €	719 691,00 €

III-1- La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre de la façon suivante :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	65 000,00 €	Autres produits de gestion courante	105 001,33€
Dépenses de personnel	14 000,00 €		
Autres charges de gestion courante	500,00 €		
Charges spécifiques	999,44 €		
TOTAL DEPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION	80 499,44 €	TOTAL RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION	105 001,33 €

Ecritures d'ordre entre sections	20 767,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	30 000,00 €
Virement à la section d'investissement	293 685,56 €	Excédent brut reporté	259 950,40 €
TOTAL GÉNÉRAL	394 952,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	394 952,00 €

III-1-1 - Les dépenses réelles d'exploitation

OBJET	BP 2025 +DM	BP 2026	ÉVOLUTION 2026/2025
Charges générales	80 000,00 €	65 000,00 €	-18,75%
Charges de personnel	14 000,00 €	14 000,00 €	-
Autres charges de gestion courante	500,00 €	500,00 €	-
Charges spécifiques	500,14 €	999,44 €	+99,83%
DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION	95 000,14 €	80 499,44 €	-15,26%

Les dépenses réelles d'exploitation diminuent de 15,26% en 2026 par rapport au B.P. 2025. Les prévisions budgétaires sont ajustées en fonctions des réalisations sur les différents chapitres.

III-1-2- Les recettes réelles d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation augmentent par rapport à 2025. Effectivement, il est tenu compte du réalisé 2025 (107 252,84€ pour ce qui concerne les redevances de stationnement).

OBJET	BP 2025	BP 2026	ÉVOLUTION 2026/2025
Produits de gestion courante	100 000,23 €	105 001,33 €	5,00%
RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION	100 000,23 €	105 001,33€	5,00%

III-2- La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre de la façon suivante :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses d'équipement (21)	288 494,47 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
Restes à réaliser 2025	6 244,53 €		
TOTAL DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	294 739,00 €	TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	0,00 €
		Virement de la section d'exploitation	293 685,56 €
Ecritures d'ordre entres sections	30 000,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	20 767,00 €
Déficit investissement reporté	0,00 €	Excédent reporté	10 286,44 €
TOTAL GÉNÉRAL	324 739,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	324 739,00 €

III-2-1- Les dépenses réelles d'investissement

OBJET	BP 2025	BP 2026	ÉVOLUTION 2026/2025
Immobilisations corporelles	227 882,00 €	288 494,47 €	+26,60%
Restes à réaliser	9 884,00 €	6 244,53 €	-36,82%
Dépenses imprévues	12 000,00 €	0,00 €	-100,00%
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	249 766,00 €	294 739,00 €	+18,01%

Le budget de fonctionnement permet de réaliser un virement de la section d'exploitation à la section d'investissement de 293 685,56€. De ce fait, les dépenses d'équipement s'élèvent à **288 494,47€**.

Les restes à réaliser reportés de 2025 sur 2026 s'élèvent à **6 244,53€**.

Pour l'année 2026, les nouveaux investissements envisagés consistent en :

- Le remplacement du tableau de courant électrique de l'ascenseur vertical du parking du funiculaire, ainsi que du téléphone « mains libres » de la cabine d'ascenseur (2 985€ HT) ;
- Le remplacement de la porte du sas du parking du funiculaire (1 460€ HT).

III-2-2- Les recettes réelles d'investissement

Le budget 2026 ne fait apparaître aucune recette réelle d'investissement.

Figurent à la section d'investissement en recettes :

- les opérations d'ordre (dotation aux amortissements) : 20 267€ (+8,61%)
- le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement : 293 685,56€
- l'excédent d'investissement reporté de 2025 : 10 286,44€.

III-3-Les opérations d'ordre

Équilibre entre DE chapitre 042 et RI chapitre 040

- Dotations aux amortissements (dépense 68, recette 28)

DE 042			RI 040	
6811	Dotation aux amortissements	20 767,00€	Amortissement des immobilisations	28...
		20 767,00€		

Équilibre entre DI chapitre 040 et RE chapitre 042

DI 040			RE 042	
21...	Travaux en régie	30 000,00 €	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	722
		30 000,00 €		

Les travaux en régie consisteront en la réalisation d'une extension du local de vidéoprotection du parking du funiculaire.

Les chapitres d'ordre sans exécutions budgétaires

Les chapitres 021 « virement de la section d'exploitation » et 023 « virement à la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section d'exploitation à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précédents, la section d'exploitation dégage un virement de **293 685,56€** au profit de la section d'investissement.